



Municipalité d'Amherst

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**directeur général de la susdite municipalité,**

**QUE :**

Le conseil a adopté lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025 le règlement 598-25 modifiant le règlement sur les permis et certificats 351-02 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations (PIH), aux unités d'habitations accessoires (UHA) et certaines autres dispositions.

**DONNÉ à Amherst, ce treizième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.**



---

Martin Léger, directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le treizième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13<sup>ième</sup> jour de mai 2025



---

Martin Léger, directeur général